

Conditions de participation au concours McDonald's Application

McDonald's Suisse Restaurants Sàrl, Crissier, ("McDonald's") organise le concours Family Deal-Rulantica en collaboration avec Europa-Park du 2 avril 2024 (à partir de 10h00, heure suisse) au 6 mai 2024 (23h59 heure suisse).

Les prix sont mis à disposition par un partenaire de coopération ("partenaire").

En prenant part au jeu-concours, tu confirmes les conditions de participation de McDonald's et [la déclaration de protection des données](#).

Conditions de participation

Les personnes résidant en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et ayant atteint l'âge de 18 ans peuvent participer au jeu-concours. Les employés de McDonald's et leurs partenaires sont exclus de la participation au jeu-concours. Plusieurs participations par personne pour le jeu-concours en question ne sont pas autorisées. L'achat est nécessaire pour la participation.

Prix à gagner et mécanisme du jeu-concours :

La participation au jeu-concours Family Deal-Rulantica permet aux participants de gagner un des 403 prix mis à disposition.

- 3 séjours (2 adultes et 2 enfants maximum) à Rulantica, comprenant l'accès à l'univers aquatique Rulantica (2 jours) et une nuit (petit déjeuner compris) dans un hôtel 4 étoiles supérieur, d'une valeur de € 682 chacun ;
- Ou 1 des 400 forfaits familles comprenant des entrées à l'univers aquatique Rulantica pour 2 adultes et 2 enfants maximum, d'une valeur de € 285 chacun.

*Les conditions générales d'Europa-Park® s'appliquent.

Pour participer au jeu-concours et avoir une chance de gagner, chaque participant doit acheter un Family Deal chez McDonald's, après l'achat, il reçoit alors un flyer sur lequel se trouve un QR-Code qu'il scanne afin de pouvoir entrer dans la page de participation au jeu-concours. Le participant doit alors fournir les informations demandées (nom complet, nombre d'adultes et d'enfants, adresse e-mail, confirmer être âgé de plus de 18 ans et accepter les conditions générales de participations

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le 13 mai 2024 et seront contactés par e-mail sur l'adresse utilisée lors de l'inscription.

Traitement des gains :

Pour le déroulement du concours, McDonald's a besoin des coordonnées personnelles ou des informations des gagnants, qui seront partagées avec ses partenaires. Les participants doivent s'informer eux-mêmes sur les directives de protection des données des partenaires. McDonald's n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les partenaires. Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail après le tirage au sort des prix. Le gain est annulé si le gagnant ne répond pas dans un délai de 10 jours à l'avis de gain. Tout recours juridique est exclu.

Tous les prix sont envoyés soit par la poste, soit par e-mail. Les prix seront envoyés à l'adresse e-mail ou postale communiquées par les gagnants avant le 30 juin 2024. McDonald's n'assume aucune



responsabilité pour les colis postaux perdus, volés ou endommagés, respectivement pour les prix gagnés envoyés.

Dispositions générales

McDonald's se réserve le droit de retirer les prix aux gagnants, notamment s'ils ne respectent pas les présentes conditions de participation, s'ils ne sont pas autorisés à participer ou s'ils se comportent de manière déloyale. Dans le cas où un gagnant se verrait retirer son prix, un gagnant de remplacement sera tiré au sort parmi les participants restants.

Le transfert, l'échange ou le paiement en espèces des gains n'est pas possible.

Si le prix entraîne des taxes, des droits ou des frais, ceux-ci sont à la charge du gagnant concerné.

Dans la mesure où la loi le permet, McDonald's et ses partenaires excluent toute responsabilité en rapport avec le jeu-concours organisé par McDonald's, son organisation et la remise des prix. En cas de réclamation de garantie des prix gagnés, il convient de contacter les distributeurs respectifs et de se référer à leurs conditions générales de vente. McDonald's n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dommages (en particulier les dommages corporels, matériels ou financiers) subis par le gagnant ou l'utilisateur ou tout autre tiers en relation avec l'utilisation du prix.

McDonald's ne garantit pas que le logiciel et/ou le matériel informatique utilisé pour le jeu-concours fonctionne sans interruption et sans problème. McDonald's attire l'attention des participants sur les caractéristiques et les limites d'Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet. McDonald's ne saurait être tenu pour responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient accéder à l'application ou participer au jeu-concours en raison de problèmes techniques ou autres, liés notamment à une surcharge du réseau.

McDonald's se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le jeu-concours et/ou, si nécessaire, de fournir des prix alternatifs de valeur équivalente.

Toutes les décisions de McDonald's concernant le jeu-concours sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée.

En cas de litige en rapport avec le jeu-concours ou les présentes conditions de participation, un arrangement à l'amiable sera recherché. Si un tel accord n'est pas possible, le tribunal compétent est celui de Lausanne, dans le canton de Vaud. Le droit suisse est applicable.

Crissier, 2. Avril 2024 / McDonald's Suisse Restaurants Sàrl

